

DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET L'ACTION CULTURELLE

DAAC522-42 du 07/03/2011

RECRUTEMENT SERVICES EDUCATIFS MONUMENTS NATIONAUX

Destinataires : tous abonnés

Affaire suivie par : DAAC secrétariat Tel : 04 42 95 29 44 Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Le Centre des monuments nationaux a signé le 16 juillet 2010 une convention avec le ministère de l'Education nationale en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle.

Dans ce contexte, il est fait appel au recrutement de professeurs relais pour les quatre monuments nationaux situés dans l'académie d'Aix-Marseille.

Les enseignants seront choisis pour leurs compétences pédagogiques, leurs capacités d'ouverture aux actions transversales dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts, leur connaissance du milieu scolaire et du domaine culturel ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le lieu culturel.

Les missions générales du professeur relais au sein du service éducatif sont définies dans la circulaire n°2010-40 du 30 mars 2010 parue au bulletin officiel n°15 du 15 avril 2010.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre le lieu culturel et les équipes éducatives, il doit :

- témoigner d'un regard polyvalent et d'une adaptation au potentiel de diversité du lieu culturel concerné en s'inscrivant dans une démarche collective.
- mettre en œuvre, en lien avec la personne en charge des actions éducatives dans le monument, le programme d'activités à destination des scolaires et le conseil aux établissements scolaires ainsi que l'aide au projet notamment dans le cadre des partenariats développés entre le monument et des établissements scolaires de proximité.
- travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques.
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC.
- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- pouvoir mettre en œuvre des actions de formation dans le cadre des dispositifs académiques.
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique.

Dans le cadre de ses missions, l'enseignant sera placé sous l'autorité de l'administrateur du monument et sous la responsabilité de la DAAC et des corps d'inspection pédagogique.

Les heures des professeurs relais seront rémunérées par le Centre des monuments nationaux au tarif forfaitaire de 37 euros brut hors charges de l'heure.

Profils spécifiques pour chaque site :

- **site archéologique de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence) :**
 - **un professeur relais spécialisé dans l'enseignement scientifique (mathématiques) pour une mission de 84 vacations** afin d'élaborer notamment des activités pédagogiques associant les sciences et l'histoire antique (les mathématiques dans l'antiquité, l'architecture..)
 - **un professeur relais spécialisé dans l'enseignement des langues anciennes (latin) pour une mission de 84 vacations** (afin de développer notamment des activités en liaison avec l'épigraphie et les textes littéraires latins)

- **abbaye de Montmajour (pays d'Arles) :**
 - **un professeur relais pour une mission de 56 vacations**
L'histoire de l'abbaye se déroule sur plus de 10 siècles, de la christianisation du pays d'Arles à la Révolution française, en passant par la guerre de Cent ans et la Réforme. L'abbaye, par ailleurs, accueille diverses expositions d'art contemporain et collabore aux Rencontres de la photographie d'Arles.

- **place forte de Mont-Dauphin (Hautes-Alpes) :**
 - **un professeur relais pour une mission de 112 vacations**
Cette imposante citadelle de montagne, construite par Vauban dans un site exceptionnel favorise en particulier le croisement des approches historique, architecturale et environnementale.

- **château d'If (Marseille) : un professeur relais pour une mission de 50 vacations.**

Forteresse érigée par François Ier dans la rade de Marseille, restée célèbre grâce au roman d'Alexandre Dumas *Le Comte de Monte-Cristo* qui permet en particulier des rapprochements entre l'histoire, la littérature et l'environnement. Étant donné la particularité du site, souvent inaccessible pour raisons d'intempéries, l'enseignant doit être très autonome et pouvoir adapter son temps de travail pendant l'année à ces aléas.

Afin de connaître les modalités de fonctionnement respectives des services d'action éducative de chaque monument, il est demandé aux candidats de prendre contact avec les administrateurs des monuments :

- Site archéologique de Glanum, abbaye de Montmajour : veronique.legrand@monuments-nationaux.fr
- Place forte de Mont-Dauphin, Château d'If : joelle.barthez@monuments-nationaux.fr

Les missions commenceront **dès le troisième trimestre de la présente année scolaire** et seront effectives pour l'année scolaire 2011-2012 ; elles seront éventuellement renouvelables, en fonction du bilan annuel établi.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier avec avis du chef d'établissement, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 30 mars 2010 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique d'éducation artistique et action culturelle
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille